

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 23 septembre 2024, à 7 h 30
en la salle Mario-Gauthier**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque
	La greffière	Geneviève Lazure
	M. le directeur général	Alain Cassista
Est absent :	M. le Conseiller	Keven Renière

2024-09-23 - 437

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 7h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2024-09-23 - 438

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2024-09-23 - 439

Autorisations pour la construction et la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable

Attendu que le 12 mars 2024, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroyait le mandat pour la préparation des plans et devis pour la construction et la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable à Bruser (4455878 Canada inc.);

Attendu que certaines autorisations sont nécessaires pour la construction et la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Bruser (4455878 Canada inc.) à présenter au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines toute demande d'autorisation et/ou approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ainsi que tout autre ministère et la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre de la construction et la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;



2024-09-23 - 439

(suite)

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage, le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCCFP au plus tard 60 jours après leur mise en service;

ADOPTÉ

2024-09-23 - 440

Autorisations pour l'aménagement et l'exploitation du nouveau puits Harfang

Attendu que le 14 novembre 2023, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroyait le mandat pour l'aménagement et l'exploitation du nouveau puits Harfang à Technorem inc.;

Attendu que certaines autorisations sont nécessaires pour l'aménagement et l'exploitation du nouveau puits Harfang;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

D' Technorem inc. à présenter au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines toute demande d'autorisation et/ou approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ainsi que tout autre ministère et la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre de l'aménagement et l'exploitation du nouveau puits Harfang ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à utiliser et à entretenir le nouveau puits Harfang conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage, le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation du puits Harfang et à en fournir un exemplaire au MELCCFP au plus tard 60 jours après leur mise en service;

ADOPTÉ

2024-09-23 - 441

Autorisation spéciale - Parcours des arts

Attendu que le 28 septembre prochain aura lieu l'activité « Parcours des arts » dans le cadre des Journées de la culture;

Attendu que l'activité « Parcours des arts » se clôturera au parc de la Meunerie-Rivest et qu'il est prévu y avoir un service d'alcool de 15h30 à 16h30;

Attendu que le règlement n° 4001 concernant la paix, l'ordre public et le bien-être interdit la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur les places publiques, sauf lors d'événements avec l'autorisation préalable du Conseil municipal;

Attendu que le Conseil municipal désire autoriser le service d'alcool lors de la clôture de l'activité « Parcours des arts » qui aura lieu au parc de la Meunerie-Rivest le 28 septembre entre 15h30 et 16h30;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise le service d'alcool lors de la clôture de l'activité « Parcours des arts » qui aura lieu au parc de la Meunerie-Rivest le 28 septembre entre 15h30 et 16h30;

Que la présente résolution soit acheminée au Service de police de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2024-09-23 - 442

Engagement de personnel - Surveillant de parcs

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit procéder à l'embauche de nouveaux surveillants de parcs pour la banque de personnel sur appel en raison de la disponibilité plus restreinte du personnel sur appel;

Attendu que la Ville détient une banque de candidatures reçues spontanément;

Attendu que deux étudiants ayant été embauchés cet été avaient démontré leur intérêt pour le poste;

Attendu que deux candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Laurie Champagne et de Monsieur Yoan Dontigny pour occuper les 2 postes de surveillant sur appel, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

Que l'entrée en fonction est prévue d'ici la fin septembre 2024;

ADOPTÉ

2024-09-23 - 443

Engagement de personnel - Concierge et surveillant

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit procéder à l'embauche de nouveaux concierges et surveillants pour les activités tenues au Centre Jean-Guy Cardinal en raison de la disponibilité plus restreinte du personnel;

Attendu l'offre d'emploi parue dans les divers sites internet et réseaux sociaux au courant du mois de septembre 2024;



2024-09-23 - 443

(suite)

Attendu que plus de seize (16) candidats ont répondu à cette annonce dont douze (12) résidents de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu que six (6) candidats résidents de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Messieurs Rigano Bayard et Raphaël Marcoux pour occuper les 2 postes de concierge et surveillant sur appel, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

Que l'entrée en fonction est prévue pour le 28 septembre 2024;

ADOPTÉ

2024-09-23

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2024-09-23 - 444

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Julie Boivin, mairesse

Geneviève Lazure, greffière